

***Formation – Juge Course***

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

La classification et les missions des juges Course sont définies dans le Règlement Sportif course – au chapitre 5 -

Les juges sont classés, au niveau National, en quatre catégories :

* Juge National (18 à 70 ans)
* Juge Régional (16 à 70 ans)
* Juge Départemental (14 à 16 ans)
* Juge Stagiaire (à partir de 12 ans)

Au niveau national, le responsable de la Commission course coordonne et désigne les juges sur les différentes compétitions nationales ; Il organise des séminaires de juges pour la mise à niveau des connaissances et l’information des modifications annuelles du règlement.

Les juges sont formés au niveau des Ligues par le Responsable régional des juges. La formation pratique se fait lors des différentes compétitions organisées par la région et la formation théorique et règlementaire par le biais de stages locaux.

Il existe différentes fonctions de juges sur une compétition course  (hors Juge Arbitre) :

* juge d’appel
* juge à l’arrivée
* juge compte tours
* juge starter
* juge de parcours
* juge secrétaire

Il n’y a pas de formation spécifique pour un poste, les juges sont formés à tous les postes mais chacun a des dispositions plus particulières et pourra ensuite exprimer ses souhaits pour apporter ses meilleures compétences sur une compétition.

En cas d’absence de responsable de juges dans une région, la Commission Nationale Course peut déléguer un juge expérimenté pour organiser la formation. Elle se fera sous la forme d’une formation théorique avec exercices écrits des différents protocoles et calculs à connaître et sous la forme d’une formation pratique lors d’une compétition.

**Modèle de présentation d’une formation théorique** (cf présentation .ppt)

Les juges qui débutent en tant que stagiaires peuvent passer leur examen de juge régional au bout de 1 an ou 2 ans de pratique. Cet examen est organisé et validé par le responsable régional des juges. Il peut également être organisé par le juge formateur délégué par la Commission Course en cas d’absence de responsable régional.

Après 2 ans de pratique de juge régional, le juge peut souhaiter devenir juge national avec l’aval du responsable régional. L’examen de juge national sera alors de la responsabilité du Responsable de la Commission Nationale course. Il se déroulera sur un championnat national avec contrôle des connaissances théoriques du règlement sportif et évaluation de la pratique et du comportement sur les différents postes effectués pendant la compétition